

Cependant, le vieil adage "vouloir, c'est pouvoir" ne manque pas de vérité. À mesure que le néo-protectionnisme s'est développé, violant les principes de base de l'accord originel - c'est-à-dire la non-discrimination et l'utilisation du mécanisme des prix ou des tarifs - aucun pays n'a eu particulièrement intérêt à exposer sa politique commerciale nationale ou internationale à l'analyse soutenue. Cette hésitation peut avoir été renforcée du fait de la nature juridique du GATT et de la difficulté d'assurer que des discussions franches sur la politique ne débouchent pas sur un rappel des obligations légales de la partie contractante.

Parmi les éléments nécessaires à un mécanisme de surveillance efficace des politiques devraient figurer le renforcement de la capacité analytique du Secrétariat; un forum prévu pour la discussion des politiques à l'échelon des fonctionnaires et à celui des ministres; un lien avec la surveillance axée sur les règles que comporte la procédure de règlement des différends et, si possible, une plus grande transparence des procédures nationales de détermination de la politique commerciale des pays membres.

La question des changements et de l'ajustement structurels devrait être au centre des examens, pour ce qui est de l'analyse et de l'évaluation des politiques. Il n'est guère besoin de vous rappeler le caractère litigieux